

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 29 mai 2017

Délibération n° 2017 – 29/05/2017 – 8

Diplômes d'université (ESPE, UFR STAPS)

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 10 mai 2017

Après en avoir délibéré

Approuve avec 27 voix pour (unanimité) :

- la création du diplôme d'université « Laïcité République et Société » porté par l'ESPE,
- la modification apportée au diplôme d'université « Educateur sportif et activité physique pour la santé (ESAPS) » porté par l'UFR STAPS.

Dijon, le 30 mai 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 2 mai 2017
Tableau des diplômes d'université et formation courte*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

DIPLOMES D'UNIVERSITE ET FORMATION COURTE

CP 2 mai 2017 et CFVU 10 mai 2017

Porteur de projet :	Objet :	Observations CP	AVIS CFVU
Diplôme d'université :			
ESPE Dijon	Création d'un DU « Laïcité République et Société »	Cf compte rendu CP	Favorable à l'unanimité
UFR STAPS	Modification apportée au DU Educateur Sportif et Activité Physique pour la Santé (ESAPS)	Cf compte rendu CP	Favorable à l'unanimité
Formation courte :			
ESPE Dijon	Création d'une formation courte : ESPE « la voix de l'enseignant »	Cf compte rendu CP	Favorable à l'unanimité